

# Le surendettement à Bruxelles : état des lieux et perspectives

Jean-Philippe  
Ducart.

Le 22 octobre dernier, le Centre Coopératif de la Consommation abordait la question du surendettement à Bruxelles en deux temps : d'abord un état des lieux et l'expérience des acteurs de terrain, ensuite, la discussion de pistes de réflexion pour améliorer le traitement du surendettement sur le terrain.

## Quelques constats : état des lieux

La Région bruxelloise n'échappe pas au phénomène mais elle n'échappe pas non plus au défaut de statistiques : absence de paramètres publics, insuffisance des outils existants, absence de distinctions régionales par ex. au niveau de l' I.N.S, sources habituellement inaccessibles comme celles de la B.N.B.

Concernant justement la centrale négative de la Banque Nationale de Belgique, un chiffre a pu être porté à la connaissance du public : au 31.12.98, cette base de données comptait 51.535 habitants de la région Bruxelles-Capitale, soit 14% des personnes enregistrées dans le fichier.

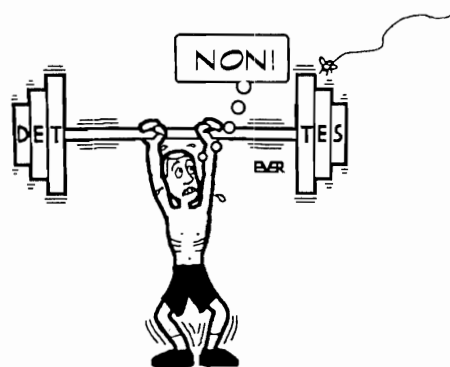
A défaut de statistiques fiables, le Centre Coopératif s'est efforcé de dégager des tendances en recoupant les chiffres néanmoins disponibles : nombre d'avis de cession de rémunération, enquête auprès des services sociaux et des juges de Paix, informations émanant de certaines entreprises telle que Bruxelles Propreté ou encore de diverses compagnies de distribution, etc.

Ces grandes tendances sont les suivantes :

- 1- A Bruxelles comme dans les autres régions, le crédit prend une place majoritaire dans les dossiers de surendettement ;
- 2- Les débiteurs mal informés n'ont pas de procédure pour obtenir des facilités de paiement ;
- 3- Les cessions activées et les saisies sur rémunération sont en constante progression ;
- 4- D'autres dettes sont en progression : dettes de loyers, arriérés de facture de gaz, eau et électricité, factures d'hospitalisation.

A côté de cela, les raisons les plus

généralement avancées à l'origine du surendettement sont une mauvaise gestion du crédit et des problèmes familiaux. Les personnes les plus fragilisées et les plus défavorisées sont le plus souvent les victimes du phénomène, habitant les communes traditionnellement considérées comme les plus pauvres. L'endettement moyen s'élèverait entre 200 et 500.000 BEF.



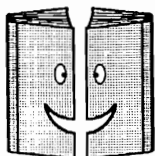
## Quelques constats : les acteurs de terrain

Divers acteurs de terrain (médiateur de dettes, juge des saisies, responsable du personnel, acteurs sociaux,...) ont eu l'occasion de faire partager leurs expériences par rapport à la problématique avec chacun leur questionnaire par rapport à l'encadrement préventif, les mesures curatives et le rôle des pouvoirs publics.

Il y eut certainement plus de questions que de réponses mais elles eurent le mérite d'être posées :

- Comment aborder le problème du surendettement des indépendants ?
- Quel rôle doivent jouer certaines administrations comme le fisc ou l'ONEM ?
- Comment assurer la « neutralité » du médiateur de dettes dans le cadre de la nouvelle procédure de règlement collectif des dettes ?
- Quels moyens logistiques et techniques pour les médiateurs ?
- Comment résoudre l'isolement du juge des saisies confiné dans le judiciaire alors qu'il doit remplir indéniablement une mission

A lire... A débattre



sociale ou comment intégrer le social dans une sphère très (trop) judiciaire de règlement collectif ?

- Le médiateur « social » par définition peut-il être désigné médiateur judiciaire dans cette procédure de règlement collectif ?
- Comment pallier à l'absence de formation des acteurs sociaux ou à l'absence d'accompagnement social des personnes surendettées dans certaines communes ?

Des initiatives diverses pour répondre à ces inquiétudes et à ces questions sont prises mais de manière ponctuelle ou trop locale ou encore trop confidentielle. C'est pour cette raison que plusieurs médiateurs de dettes se sont mobilisés pour revendiquer en région bruxelloise :

- la création d'une structure commune de concertation et de coordination ;
- la mise en place de formations et de supervisions ;
- l'accent à mettre sur la prévention ;
- le nécessaire subventionnement des services de médiation.

A ce sujet, on notera l'initiative de rapprochement et de concertation, sous forme d'une ASBL, entre le barreau et le milieu associatif avec pour préoccupation majeure, le traitement du surendettement.

La personne surendettée bruxelloise est peut-être encore moins bien lotie que, par exemple, celle résidant en région wallonne où un véritable effort de structuration, de coordination et de financement a été fourni ces dernières années. Ici, à Bruxelles, tout ou presque reste à faire...

## Des questions, des revendications : la parole était au « politique »...

*« Tous les médiateurs présents lors de nos réunions éprouvent la même nécessité de sortir de l'isolement de leur consultation. Ils souhaitent des solutions plus structurelles et politiques à la problématique du surendettement et sont prêts à s'investir dans la mesure où ils sont soutenus par leurs pouvoirs organisateurs et les autorités régionales »<sup>1</sup>.*

Le message est clair. Au-delà de l'imbroglie institutionnel des compétences communautaires bruxelloises (bi- ou mono-communautaire), le surendetté bruxellois ne peut plus trop attendre, le médiateur ne veut plus trop attendre des jours meilleurs ou la promesse de ceux-ci.

Chaque niveau de compétence politique y est alors allé de son couplet sur la nécessité de dégager des moyens et de répondre aux revendications du monde associatif et des acteurs de terrain. Le débat qui s'en est suivi a été l'occasion de rappeler aussi le rôle de chacun ou plutôt de tous, à commencer par celui du secteur bancaire dans l'octroi du crédit et la responsabilité qui en découle. La réflexion sur le surendettement et ses solutions ne tourne pas autour du mauvais adage « *c'est pas moi, c'est lui* » mais bien autour du principe d'un « *règlement et d'un effort collectifs* ».

*(1) Extrait du rapport de B. Verhaegen, médiatrice de dettes à la Free Clinic, préoccupations et propositions des services de médiation de dettes.*

### CNAPD : Les Midis de la Paix

- Caucase : entre grand jeu pétrolier et velléités indépendantistes en janvier 2000
- OTAN : entre Nouveau Concept stratégique et élargissement à l'Est en février 2000
- La PESC : quelle politique de sécurité pour l'Europe de demain ? en mars 2000

#### Renseignements :

Tél : 02- 640.52.62, Fax : 02- 640.42.12, e-mail : cnapd.dg@skynet.be

A lire... A débattre

